

Humanités, littérature et philosophie

La substitution d'une note de contrôle continu à l'épreuve terminale initialement prévue appelle une réflexion d'ensemble sur les procédures d'évaluation, en particulier sur l'usage et la fonction des notes en cours de formation, en fin de trimestre ou de semestre (sur le bulletin trimestriel ou semestriel).

La note ne résulte pas de la moyenne mécanique des résultats obtenus par l'élève durant le trimestre (ou le semestre pour les établissements qui suivent une telle organisation). Elle traduit le niveau atteint, c'est-à-dire le degré de maîtrise des connaissances, des aptitudes et des activités caractéristiques de l'enseignement Humanités, Littérature et Philosophie.

Au terme de leur réflexion conjointe, le groupe Lettres et le groupe Philosophie de l'IGESR recommandent :

- De diversifier les exercices proposés aux élèves, pour fonder la note sur une variété de travaux et d'appréciations, et de ne pas tenir seulement compte de ceux qui correspondent aux épreuves prévues pour l'examen. Tout travail relevant d'une tâche interprétative ou réflexive peut en théorie être pris en compte et intégré à l'établissement de la note finale.
- De ne pas se lancer dans une course tardive à la notation, en multipliant les exercices ponctuels au statut incertain. Les devoirs à la maison ou les travaux oraux et écrits réalisés dans un enseignement hybride ou à distance ne sont pas à exclure de l'évaluation, dès lors qu'ils traduisent des aptitudes à la réflexion personnelle et à l'interprétation visées par l'enseignement de spécialité.
- Plutôt que de s'en remettre à une moyenne résultant de la simple addition puis division de toutes les notes, de ne pas hésiter à favoriser dans l'établissement de la note finale les résultats ascendants, de manière à rendre compte de la capacité de l'élève, non seulement à atteindre tel ou tel niveau, mais à progresser.
- D'explicitier les procédures de notation auprès des élèves et des familles, et de s'en tenir à des modalités de calcul suffisamment simples.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il est souhaitable qu'au moins deux exercices, comportant les deux parties (interprétation et essai), aient été réalisés au terme de chacun des deuxième et troisième trimestre et évalués comme tels, impliquant à égalité les deux disciplines : l'un, adossé à un texte littéraire ; l'autre, à un texte philosophique.

Les travaux sommatifs, du type « examen blanc », peuvent, s'ils apparaissent révélateurs du niveau atteint, bénéficier d'un coefficient plus important. Toutefois et afin de prendre en compte la diversité des compétences, ils ne peuvent à eux seuls représenter plus de 60% de la note finalement attribuée.

Lorsque plusieurs groupes de la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie coexistent au sein d'un même établissement, les professeurs se concertent pour éviter des écarts de notation injustifiés.